

Sujet : [INTERNET] NON au Parc éolien des Champeaux

De : >

Date : 11/07/2023 à 10:29

Pour : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Alain JAQUINET, commissaire enquêteur

Monsieur,

Ce mardi 11 juillet est la dernière permanence en Mairie de NESLE LA REPOSTE, village remarquable. Nous avons relevé sur Wikipédia :

- La fontaine Saint-Blanchard, également appelée Saint-Alban, dont la construction remonte à 1878. La mémoire populaire y rapporte que l'eau qui y coule est bonne pour les reins, la fraîcheur du teint et pour soulager les rhumatismes. La légende ajoute que toute femme féconde qui boira de cette eau, se retrouvera enceinte et donnera naissance à un garçon.
- L'église Saint-Martin, du XIII^e siècle¹⁶.
- Les ruines de l'[ancienne abbaye](#), qui se trouvent sur la gauche en descendant sur [Villenauxe-la-Grande](#), fondée sous [Clovis I^{er}](#) roi des [Francs](#). L'église, dont il ne reste que les ruines imposantes date du XI^e siècle. Les moines quittèrent l'abbaye en 1674 pour aller à Villenauxe-la-Grande.

C'est aux abords de ce beau village et son patrimoine que 6 éoliennes géantes devraient se construire ?

Au nom des adhérents de notre association marnaise de la vallée du Petit Morin QUI SEME LE VENT nous tenions à apporter notre soutien à tous ceux qui se sont mobilisés pour défendre ces beaux villages du Sud-Ouest Marnais. Certains ont écrit, d'autres ont voté pour manifester leur hostilité.

Ce n'est pas acceptable de planter des installations industrielles de 184 mètres de hauteur à si peu de distances des habitations. Cette démesure est **un manque de respect pour l'humain**. Les nuisances sonores et lumineuses devraient faire partie de leur quotidien ? Le choix de vie d'habiter à la campagne est sérieusement remis en cause et la rancœur est compréhensible. Le prix de vente de l'immobilier ne sera-t-il pas impacté ?

Ce projet ne se situe pas dans un espace ouvert mais proche des forêts (la distance de 200 mètres minimum des bois n'est pas toujours respectée, ni la garde au sol de plus de 30 mètres mais est-ce bien suffisant pour du 184 mètre de hauteur) . **L'avifaune qui circule d'une espace boisé à un autre sera-t-elle respectée ainsi que les chiroptères** ou l'atteinte à la biodiversité sera prégnante (hachoir à volatiles). Les migrants seront-ils assez perspicaces pour jouer l'évitement. Souhaitons le.

Non respectée également la charte UNESCO qui tente de protéger non seulement les paysages viticoles mais l'activité CHAMPAGNE et oenotouristique atout majeur de cette région du sud-ouest marnais et du nord de l'Aube.

Pour sûr qu'elles vont dominer (184m sur un terrain à 180 voire 200 m de hauteur) les 850

éoliennes alentours et se voir à des kilomètres à la ronde.

L'éolien devient un dégât environnemental dans le sud Marne et Nord Aube. Ces régions ont largement contribué au mix énergétique prôné et il serait temps qu'un moratoire permette de stopper les projets éoliens. Il existe d'autres énergies renouvelables et d'autres départements dans le GRAND EST pour une répartition plus harmonieuse.

Nos respectueuses salutations,

QUI SÈME LE VENT